



Comité des Fêtes de la Ville de Lempdes

Lempdes le 20 juin 2025

Madame, Monsieur,

La prochaine édition du **Marché de Noël** se tiendra à l'Espace Culturel « La 2Deuche », Salle Alexandre Vialatte et en extérieur pour l'alimentaire les **22 et 23 novembre 2025**.

L'inscription des exposants se fera en deux étapes :

1 : jusqu'au **31 aout minuit** les inscriptions pour la sélection des exposants

- La sélection des exposants se fera au vote par l'ensemble des membres du bureau du comité des fêtes.

- La troisième page est à nous retourner correctement remplie en détaillant bien les activités et produits proposés. (Une liste d'attente de 4 exposants sera conservée).

- La priorité sera donnée à l'artisanat et à la créativité, les produits manufacturés revendus n'auront pas notre priorité. Le commerce équitable, les produits locaux et artisanaux seront encouragés. Nous éviterons un maximum les doublons. Les associations sont invitées à ne vendre que des articles de leur propre réalisation ou ayant un rapport direct avec leur activité. Pour ce qui touche à l'alimentation une RC professionnelle sera demandée.

2 : A partir du 15 septembre envoi d'un dossier d'inscription pour le choix et l'attribution des places aux exposants sélectionnés (retour du dossier **complet** IMPERATIVEMENT avant le 1 octobre) ou d'un mèl notifiant le refus du Comité pour la participation de l'exposant. (Sans indication du motif).

Le marché de Noël sera ouvert au public le samedi 22 novembre 2025 de 10h00 à 20H00 et le dimanche 23 novembre 2025 de 10h00 à 18h00 (non-stop).

Les stands intérieurs seront de dimensions variant de 1,80 m, 3,60 m ou 4,40 m linéaires en façade d'exposition. (Nouveau plan de salle en pièce jointe). Chaque exposant en intérieur disposera de 1 ou 2 tables de 1,80M X 0,80M selon la longueur de stand choisie. Chaque exposant ne pourra disposer AU MAXIMUM que de **2 tables** de 1.80 M x 080M et les emplacements des tables ne pourront pas être modifiés.

Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement pour les 2 jours :

Stands dans la salle : **38 € par stand de 1,80 m** de façade d'exposition, **70 € par stand de 3,60 m** de façade d'exposition ou de **75 € par stand de 4,40 m** de façade d'exposition (2 tables en L situées en angle en bout de rangée).

Stands extérieurs sous barnums non chauffés : **20 € le stand de 1,20 m** de façade d'exposition, **39 € le stand de 2,40 m** de façade d'exposition, **55 € le stand de 3,60 m** de façade d'exposition.

Les exposants extérieurs sont obligatoirement sous nos barnums ; nous n'acceptons pas d'autres barnums ou tentes.

Demi-tarif pour les associations Lempdaïses, gratuit pour les associations caritatives Lempdaïses, mais les places seront imposées.

Vous pouvez nous joindre pour tout renseignement concernant le marché de Noël à :

M DARRIGADE Gérard ☎ 06 71 57 24 01	Mme VERON Sandrine ☎ 06 62 98 72 85Mr
 marchenoellempdes@gmail.com	

Merci de votre réponse avant le 31 aout minuit 2025 par mail ou par courrier à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de la ville de Lempdes

Marché de Noël

1, rue Saint-Verny – 63370 LEMPDES

Dans cette attente nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

REGLEMENT INTERIEUR

Pour les exposants en **INTERIEUR** ouverture du Marché situé Espace culturel La 2Deuche, salle Alexandre Vialatte 14 rue Alexandre Vialatte à Lempdes (63370), possibilité d'installer dès le vendredi 21 novembre de **16h00 à 19h00**

Pour tous les exposants mise en place le samedi 22 novembre à **partir de 7h00**, et le dimanche 23 novembre à partir de 9H30.

Toutes les installations devront être terminées pour l'accueil du public le samedi 22 novembre à 10h00.

La salle devra être libérée de tout matériel d'exposition le dimanche 23 au soir.

Un plan de répartition des stands sera affiché pour permettre aux exposants de se placer à leur emplacement défini en dernier ressort par les organisateurs.

Les issues, extincteurs, moyens de sécurités devront être maintenus accessibles en permanence, les allées de circulation ne devront pas être encombrées par quoi que ce soit (chaises, portants etc..), les emplacements des tables ne pourront pas être modifiés.

Les dégâts occasionnés au matériel de la commune ou du Comité d'Organisation seront facturés aux responsables.

La convivialité devra régner entre les organisateurs, exposants et animateurs.

Les associations et individuels ne pourront pas commercialiser de produits alimentaires (problèmes de réglementation et d'hygiène), ils ne pourront diffuser que des produits manufacturés par leurs soins ou entrant directement dans leur cadre d'activité.

Le Comité d'Organisation mettra à disposition : la distribution électrique sur les stands intérieurs, 220 V courant alternatif, limitée à 200W par stand, l'éclairage général des locaux étant suffisant la distribution sera assurée par des rallonges 2 pôles + terre protégée à 16 ampères par départ pour plusieurs stands, une ou deux tables par stand, dimensions 180 cm X 80 cm une chaise et une (à deux sous réserve) grilles métalliques par stand (dimensions approximatives : H 200 par 60 ou 80 cm).

Le Comité d'Organisation s'efforcera d'être à l'écoute attentive des demandes raisonnables, aucune réclamation ne pourra être acceptée pour un problème d'éclairage, de distribution électrique, de sonorisation, de température, d'animation, de matériel, de dimension ou de situation du stand. Bien entendu, toute proposition afin d'améliorer les éditions prochaines sera prise en considération.

La salle n'est pas surveillée dans la nuit mais est sous alarme donc il est préférable de ne pas laisser trop d'articles de valeur.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité concernant le vol, soit à l'étalage, soit durant la fermeture du marché.

Participation forfaitaire aux frais de fonctionnement **pour les 2 jours** :

Stands dans la salle et hall : 38 € par stand de 1,80 m de façade d'exposition, 70 € par stand de 3,60 m de façade d'exposition ou de 75 € par stand de 4,40 m de façade d'exposition (2 tables en L situées en angle).

Stands extérieurs sous barnums non chauffés : 20 € le stand de 1,20 m de façade d'exposition, 39 € le stand de 2,40 m de façade d'exposition, 55 € le stand de 3,60 m de façade d'exposition. Une alimentation 220v 300W maxi peut éventuellement être fournie sur demande (pour alimentation lampe d'éclairage, frigo ou congélateur...).

Surveillance du site par un vigile la nuit du samedi au dimanche.

Les exposants extérieurs sont obligatoirement sous **nOS** barnums ; nous n'acceptons pas d'autres barnums ou tentes.

Un reçu concernant les frais de participation sera fourni le jour du marché de Noël.

Le dossier complet (APRES SELECTION) et le règlement de la place devront être retournés

Au plus tard le 10 octobre 2025 à :

Comité des fêtes de la ville de Lempdes *Marché de Noël* Mairie - 1, rue Saint Verny - 63370 Lempdes.

Le chèque devra être libellé au nom de : "Comité des fêtes de la ville de Lempdes. Marché de Noël"

Dans le cas où ce versement n'est pas effectué la place sera attribuée à une autre activité sur la liste d'attente. Les réceptions ultérieures seront soumises à agrément du Comité des fêtes de la ville de Lempdes.

La non-participation au Marché de Noël pour quelque raison que ce soit, ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement sauf annulation de la part de l'organisateur.

Le Comité d'Organisation pourra limiter la participation des exposants, même Lempdais, en raison de la place disponible, de problèmes de doublons, de saturation du marché potentiel, des objets présentés n'entrant pas dans « l'image » ou « l'éthique » du Marché de Noël Lempdais.

Le Comité d'Organisation reste souverain dans toutes ses décisions dans un esprit de convivialité et de satisfaction objective par rapport à la prestation offerte.

Les exposants devront fournir obligatoirement une copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) DE MOINS DE TROIS MOIS.

Les exposants devront s'assurer contre les risques incendie et responsabilité civile et fournir une attestation.

Pour faire déguster et pour vendre des boissons alcooliques il faut être pourvu soit de la « petite licence à emporter jusqu'à 18 ° d'alcool », soit de la « licence à emporter au-delà de 18° ».

Les exposants devront assurer l'identification et la décoration de leur stand et des tables fournies.

Les exposants devront assurer La mise en place et le débarras de leur matériel d'exposition ou de vente et du nettoyage des gros déchets (emballages, objets encombrants, des bacs 600L seront à disposition.)

La participation des exposants est obligatoire durant la durée de la manifestation afin de ne pas rencontrer de stands sans présence nuisibles à l'image de marque de notre Marché de Noël.

Marché de Noël

Le 22 et 23 novembre 2025

Demande d'inscription pour la sélection des exposants

A retourner avant le 31 aout 2025 minuit

N'envoyez pas de chèque avec cette demande

Nom, Prénom :

Adresse d'activité :

Adresse pour le courrier :

Téléphone : Email :@.....

Agissant en tant que ⁽¹⁾ :

Commerçant, artisan	Association	Individuel
N° INSEE : N° SIRET :		

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Présentation précise de votre activité et des produits exposés.

Toute demande de préinscription sans descriptif sera automatiquement rejetée.

Photos acceptées, 5 maximum

Renvoyez de préférence votre fiche de préinscription et les photos par mèl : marchenoellempdes@gmail.com

Ci-dessous cochez la case qui vous intéresse

STANDS INTERIEURS			STANDS EXTERIEURS		
Façade d'exposition	Prix	Préférence	Façade d'exposition	Prix	Préférence
1,80 m	38,00 €		1,20 m	20,00 €	
3,60 m	70,00 €		2,40 m	39,00 €	
4,40 m	75,00 €		3,60 m (3 tables en long)	55,00 €	
			3,60 m (2 tables au carré)	48,00 €	

AUCUNE RESERVATION DE PLACE N'EST PRISE EN COMPTE AVANT VALIDATION DE LA PARTICIPATION QUI SERA CONNUE AU PLUS TARD LE 01 OCTOBRE 2025.

Je note que cette demande ne constitue en aucun cas un engagement de la part des organisateurs, la confirmation de l'inscription n'interviendra qu'après confirmation écrite de la part du Comité des fêtes de la ville de Lempdes

Réponse impérativement avant le 31 aout 2025 minuit par mail ou courrier à l'adresse suivante :

Comité des fêtes de la ville de Lempdes "Marché de Noël"
Mairie - 1, rue Saint Verny - 63370 Lempdes ☎ **06 62 98 72 85** – 06 75 87 74 82

✉ marchenoellempdes@gmail.com